

- TABLE DES MATIÈRES -

INTRODUCTION.....	p.1
MANDAT ET BIENS LIVRABLES.....	p.2
SECTION 1 Présentation des principaux acteurs.....	p.3
• MELS.....	p.3
• DAIC.....	p.4
• Éducation Internationale.....	p.4
SECTION 2 Mandats réalisés non compris dans l'entente initiale.....	p.5
SECTION 3 Mandat principal.....	p.7
1. Présentation des programmes d'échanges d'une durée de six mois avec le Canada et l'Allemagne.....	p.7
2. Contexte du changement.....	p.7
2.1 Dévolution.....	p.7
2.2 Échéancier repoussé de 2003 à 2007.....	p.8
3. Problématique.....	p.8
4. Analyse préliminaire.....	p.9
5. Constats et recommandations.....	p.23
6. Conclusion.....	p.24
CONCLUSION.....	p.25

Remerciements

Il va sans dire que le parcours d'une aspirante à la maîtrise déborde de personnes significatives, dont le soutien fait une différence dans la motivation et l'intérêt de l'étudiante. C'est pourquoi j'aimerais débiter ce rapport de stage en remerciant quelques-unes de ces personnes.

D'abord, mes professeurs de l'ÉNAP à Montréal qui ont, chacun à leur façon, contribué à améliorer ma compréhension de l'administration publique et des enjeux internationaux. Merci plus particulièrement à M. Bachir Mazouz, dont l'enseignement et la rigueur ont eu un impact plus que significatif dans mon développement intellectuel. Merci, à M. Marc T. Boucher dont l'ouverture et le grand sens de la diplomatie me permettent de croire que le Québec rayonne à l'étranger. Merci surtout d'avoir accepté de me guider à travers l'étape finale de ma maîtrise : mon stage. Vos lumières et votre grande sagesse m'auront permis de mener à bien ce mandat.

Je remercie également M^{me} Diane Gagnon, directrice des affaires internationales et canadiennes au ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport, de m'avoir permis d'intégrer son équipe et de réaliser mon

stage dans l'un des principaux ministères du Québec. Évidemment, je tiens à souligner la patience et l'aide de M^{me} Michèle Berthelot qui a gentiment accepté de me prendre sous son aile pour la durée de mon stage, malgré un horaire déjà beaucoup trop chargé ! Merci également à M. Marc Champeau pour ses conseils sur la plongée sous-marine et pour les dîners smoked meat. Mon stage n'aurait jamais été le même sans la présence et la complicité de M^{me} Louise Doré qui a pris le temps de m'accompagner dans mon mandat et dont la générosité et le dévouement m'ont particulièrement marquée.

Finalement, je remercie ma famille, belle et unique. Mes parents, qui m'ont soutenue dans mon cheminement pendant toutes ces années. Merci à ma sœur qui m'a accueillie dans son palais. Renée-Pier, tes merveilleux desserts ont adouci mon adaptation à une nouvelle ville ! Sans oublier, Jolianne, d'une beauté rayonnante tant intérieure qu'extérieure, ado « trippante » aux questions indiscrettes !

Je remercie donc toutes les personnes qui, de près ou de loin, m'ont permis de franchir cette étape d'épanouissement intellectuel et personnel.

« Étudiez comme si vous deviez vivre toujours ; vivez comme si vous deviez mourir demain. »

- Saint Isidore de Séville

Liste des acronymes

CREPUQ : Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

DAIC : Direction des affaires internationales et canadiennes

DR : Direction régionale

EI : Éducation Internationale

MELS : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

PIEQ : Programme pour l'internationalisation de l'éducation québécoise

SMIEQ : Stratégie ministérielle pour l'internationalisation de l'éducation québécoise

Liste des annexes

Annexe 1 Échange de courte durée

Annexe 2 Perfectionnement de professeurs

Annexe 3 Stratégie ministérielle pour l'internationalisation de l'éducation québécoise

Annexe 4 Répartition des rôles et responsabilités entre les intervenants pour les écoles publiques avant et après la dévolution

INTRODUCTION

Ce rapport représente le document principal et final de mon parcours d'études supérieures. Il est le résultat d'un stage de seize semaines au sein de la Direction des affaires internationales et canadiennes (DAIC) du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Du 11 septembre au 15 décembre 2006, j'ai eu la chance d'évoluer dans un ministère dont la mission me tient énormément à cœur, l'éducation, dans un domaine qui me passionne, les relations internationales. Dans un monde de plus en plus global, l'éducation devient le principal vecteur de connaissance, d'identité et de réussite. Ainsi, l'ouverture sur le monde dans un cadre éducatif devient un impératif de développement social et de poursuite économique. Cependant, bien qu'il s'agisse d'un secteur en expansion, l'international est touché par la modernisation et la réduction de l'Administration. Ainsi, dans la foulée de la réduction de l'État, le gouvernement actuel cherche par tous les moyens à réduire la taille de l'effectif de l'appareil gouvernemental. C'est donc dans ce contexte que j'ai effectué l'analyse d'un projet de dévolution de programmes d'échange du MELS vers un organisme du réseau de l'éducation, Éducation Internationale.

Ce rapport comporte trois sections. La première section présente les principales organisations impliquées dans le projet. La deuxième survole les mandats effectués qui ne figuraient pas dans l'entente initiale. La troisième et dernière section est consacrée au mandat principal du stage et présente les parties suivantes :

1. Présentation des programmes
2. Contexte du changement
3. Problématique
4. Analyse préliminaire
5. Constats et recommandations
6. Conclusion

Finalement, la conclusion portera sur mes impressions des stages et sur mon expérience en général.

MANDAT ET BIENS LIVRABLES

Pour la durée du stage, le mandat général de la stagiaire était de préparer la dévolution de deux programmes d'échange d'élèves du secondaire. De façon plus précise, les biens livrables se divisaient en quatre points :

1. La mise à jour de l'état de situation des programmes : caractéristiques de l'effectif, ressources humaines et financières consenties, difficultés rencontrées, solutions apportées ;
2. la préparation, sur la base du document d'information existant, d'un guide administratif et financier comprenant la description des programmes, leurs objectifs, les modalités de sélection et de jumelage des élèves, la définition des rôles et responsabilités de chaque partenaire (partenaire étranger, Ministère, directions régionales, Éducation Internationale, commissions scolaires, écoles, parents, élèves) ainsi que les modalités de financement ;
3. la rédaction d'un cahier de charge qui précise, pour une cohorte d'élèves à jumeler, les étapes clés, les tâches, le partenaire responsable et les dates approximatives de réalisation ;
4. l'ajustement du scénario de dévolution initialement prévu et la préparation d'un projet d'entente qui précise les responsabilités et les engagements des parties.

SECTION 1 Présentation des principaux acteurs

- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport¹

Le ministère de l'Éducation a une importance majeure au sein de la société québécoise, puisque l'éducation est le reflet d'une société, la promesse d'un État prospère où il fait bon vivre. Sa mission, telle que présentée dans le rapport annuel de gestion 2004-2005² comporte quatre principaux volets :

- ❖ Promouvoir l'éducation ;
- ❖ Contribuer, par la promotion, le développement et le soutien de ces domaines, à l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel de la population québécoise et des personnes qui la composent ;
- ❖ Favoriser l'accès aux formes les plus élevées du savoir et de la culture à toute personne qui en a la volonté et l'aptitude ;
- ❖ Contribuer à l'harmonisation des orientations et des activités éducatives avec l'ensemble des politiques gouvernementales et avec les besoins économiques, sociaux et culturels de la société québécoise.

Deuxième plus gros portefeuille de l'appareil étatique québécois derrière la santé, le budget de dépenses du MELS s'élève à 12 797,9 millions de dollars en 2006-2007 soit 5,4 % de plus qu'en 2005-2006³. De plus, assurer et améliorer la formation, la connaissance et la compétence font partie des priorités d'action du gouvernement actuel et celles-ci passent invariablement par le système d'éducation.

En juin 2006, le Gouvernement du Québec s'est doté d'une politique internationale à laquelle le MELS a participé. Les établissements scolaires de tous les niveaux sont interpellés par la nouvelle dynamique mondiale et la formation des jeunes d'aujourd'hui, la recherche et le partage d'expertise sont tous des leviers importants pour l'économie du Québec.

¹ Bien que le Ministère comporte également un volet loisir et sport, le présent rapport traitera uniquement de la partie éducation pour des fins de clarté et de concision.

² Rapport annuel de gestion 2004-2005

³ Plan annuel de gestion des dépenses 2006-2007

- Direction des affaires internationales et canadiennes du MELS

Bien que le ministère des Relations Internationales s'occupe des questions internationales du Québec, il le fait conjointement avec les ministères touchés. La DAIC veille à ce que tout ce qui a trait à l'internationalisation de l'éducation, du loisir et du sport respecte la mission et les services offerts par le MELS. Elle conseille le Ministre, représente le Québec dans les organisations internationales en lien avec ses dossiers et appuie les réseaux de l'éducation du Québec, dont fait partie Éducation Internationale (EI), dans leurs efforts d'internationalisation.

- Éducation Internationale

Éducation Internationale est l'organisation qui prendra le relais de la DAIC pour la gestion des programmes d'échange d'une durée de six mois. Il s'agit d'une coopérative de service créée par la Fédération des commissions scolaires du Québec. Cette initiative vise à coordonner, appuyer et représenter les membres dans leurs activités de coopération et de développement international. On veut en outre faciliter leurs démarches afin de rendre l'international accessible à tous.

SECTION 2 Mandats réalisés non compris dans l'entente initiale

Le mandat et les biens livrables ci-haut mentionnés constituent le cœur du stage effectué. Cependant, deux mandats dont les sujets étaient relatifs à l'internationalisation de l'éducation ont été ajoutés. Les documents complets portant sur les programmes d'échange de courte durée et de perfectionnement des professeurs se trouvent en annexe 1 et 2.

- Programme d'échange de courte durée (Annexe 1)

Dans un premier temps, la stagiaire a effectué une compilation des données de participation des trois dernières années à un programme d'échange de courte durée afin d'en faire l'analyse. Le programme d'échanges et de séjours linguistiques de courte durée fait partie du Programme pour l'internationalisation de l'éducation québécoise (PIEQ) volet 1 du ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport. Il s'adresse aux établissements des niveaux secondaire, collégial et universitaire qui désirent offrir la possibilité à un groupe de leurs étudiants de réaliser un projet d'ordre linguistique à l'extérieur du Québec. À la suite de l'analyse, un questionnaire d'évaluation a été proposé.

- Projets de perfectionnement de professeurs de langues secondes ou tierces (Annexe 2)

La stagiaire a également compilé et analysé les données de participation d'un programme de perfectionnement de professeurs de langues secondes. Ces projets de perfectionnement font aussi partie du PIEQ volet 1 du ministère de l'Éducation. Ces stages à l'étranger s'adressent aux professeurs de langues secondes ou tierces, enseignant ou devant enseigner une langue autre que leur langue maternelle. Bien qu'il s'agisse d'une analyse qualitative, vu la nature des données amassées, les conclusions révèlent des renseignements factuels intéressants qui peuvent orienter les décisions concernant ce programme.

- Accompagnement lors du retour d'un groupe d'élèves québécois

Le début du mois de décembre marque la fin de la première partie de l'échange d'une durée de six mois entre des élèves du secondaire du Québec et du Canada, soit le séjour du participant québécois dans sa famille d'accueil. Afin d'assurer la sécurité du retour, des accompagnateurs, souvent des professeurs responsables des programmes d'échange dans les écoles, vont chercher les étudiants dans certaines villes centrales des provinces ciblées. Les élèves arrivent tout au long de la journée par groupes selon les régions dans lesquelles ils séjournaient. Un accompagnateur doit les attendre et les accompagner jusqu'à l'hôtel où la coordonnatrice s'occupe d'attribuer les chambres et de donner les consignes. Ainsi, un séjour de quatre jours à Vancouver a permis à la stagiaire de réaliser l'ampleur du déploiement pancanadien, l'importance de la logistique, mais surtout, l'enthousiasme des adolescents face à leur expérience.

SECTION 3 Mandat principal

Les biens livrables initiaux, qui se divisaient en quatre points, sont finalement rassemblés dans un document général nommé « Programmes d'échange d'une durée de six mois avec le Canada et l'Allemagne : État de la situation ». L'analyse qui suit provient donc de ce document produit par la stagiaire.

1. Présentation des programmes d'échange d'une durée de six mois avec le Canada et l'Allemagne

Les programmes d'échange d'une durée de six mois avec le Canada et l'Allemagne font partie du PIEQ volet 1. Depuis leur création, en 1978 pour le Canada et 1990 pour l'Allemagne, ils ont permis à des milliers de jeunes Québécois de vivre une immersion linguistique prolongée. Ils s'adressent aux élèves de quatrième et de cinquième secondaire inscrits dans une école publique ou privée du Québec dont la langue d'enseignement est le français. En 2006-2007, 86 écoles québécoises ont participé, pour un total de 199 jeunes Québécois partis dans le cadre des programmes. Les objectifs des programmes sont de favoriser les échanges interculturels ainsi que le perfectionnement ou l'apprentissage d'une autre langue que le français.

L'élève du Québec dont le dossier est retenu pour participer au programme est jumelé avec un ou une élève anglophone ou germanophone d'une autre province canadienne ou d'un des deux länder allemands participants, soit la Rhénanie du Nord et la Bavière.

Les programmes d'échange d'élèves d'une durée de six mois se divisent en deux parties soit trois mois au Québec et trois dans la famille d'accueil à l'extérieur de la province.

2. Contexte du changement

2.1 La dévolution

La réforme de l'État comprend d'abord la recentralisation de l'État vers ses fonctions essentielles et la réduction de sa taille. Pour répondre à ces impératifs et à la demande des organismes des réseaux de l'éducation, la DAIC souhaite transférer la gestion et l'administration de programmes de toute sorte, dont les programmes d'échange de longue durée auxquels appartiennent les programmes étudiés.

Les organismes du réseau de l'éducation sont plus aptes à gérer ses programmes puisqu'ils œuvrent directement auprès des clientèles cibles ce qui permet un rayonnement plus grand des programmes. De plus, la Stratégie ministérielle pour l'internationalisation de l'éducation québécoise (SMIEQ) (Annexe 3) comprend un plan de travail conjoint entre le MELS et les réseaux dans lequel les parties s'engagent à entreprendre la dévolution des programmes.

Ainsi, à la suite de la dévolution, EI coordonnera la logistique, devra gérer le budget et proposera, au besoin, à la DAIC des modifications ou des ajustements aux orientations des programmes. La DAIC, de son côté, conservera trois principaux rôles face aux programmes d'échange, soit : la création et le maintien des ententes avec les provinces et les pays participants, l'orientation et l'évaluation des programmes.

Il est essentiel de bien comprendre la définition de « dévolution » souvent confondue avec « délégation » ou « déconcentration ». Ainsi, la dévolution constitue la forme la plus poussée de décentralisation. Il s'agit d'une forme de décentralisation politique parce que, en plus d'une autonomie de gestion comme dans le cas de la délégation, elle accorde une relative autonomie de gouverne⁴. La situation vécue par le MELS avec EI correspond donc à cette forme de décentralisation.

2.2 Échéancier reporté de 2003 à 2007

En 2003, une tentative de dévolution des programmes d'échange a avorté. Le manque de ressources financières nécessaires à l'administration des programmes chez EI ainsi que la nécessité de bonifier le scénario de dévolution au MELS sont les principales causes de ce report. Or, le contexte actuel au sein d'EI ainsi qu'une augmentation des montants alloués par le MELS permettent de croire que cette fois, la dévolution serait envisageable à court terme.

3. Problématique

Les programmes d'échange d'une durée de six mois sont lourds à administrer en plus de nécessiter une maîtrise de la logistique proche de la perfection.

⁴ PELLETIER, Guy, Autonomie et décentralisation en éducation : entre projet et évaluation, Montréal, Les éditions de l'AFIDES, 2001, p.14

En effet, les difficultés sont accrues par la clientèle adolescente participant à ces programmes. La validation et l'optimisation des programmes doivent donc être récurrentes afin d'éviter tout désagrément et de réduire les coûts de réalisation.

4. Analyse préliminaire

L'analyse préliminaire permet de mettre en lumière les principales situations problématiques. Le regard d'une personne externe facilite le questionnement des processus des pratiques et des et des gestionnaires. Quatre mois ont été nécessaires pour arriver à recueillir toute l'information nécessaire, comprendre les programmes et en faire une analyse cohérente avec des recommandations dans une perspective de survie des programmes.

Chacune des situations présentées comporte un état de la situation pour comprendre le contexte. Les faits les plus importants sont ensuite mis de l'avant afin d'en arriver à une recommandation à EI ou au MELS permettant aux programmes de survivre à la dévolution.

4.1 La sélection des candidats

État de la situation

La sélection des candidats des programmes d'échange d'une durée de six mois se fait dans un premier temps par l'enseignant responsable du programme qui détermine, selon les critères de son école, quels élèves méritent d'être retenus pour l'entrevue tenue à leur domicile. Par la suite, un comité composé de l'enseignant responsable du programme, accompagné d'un collègue de l'école ou d'un représentant de la commission scolaire, rend visite aux familles des candidats présélectionnés. Lors de cette entrevue, le comité rencontre d'abord les parents, puis les parents avec le candidat, et doit remplir le questionnaire fourni par le MELS. Les informations recueillies servent à la sélection finale dans l'école et au jumelage avec les partenaires. Les méthodes de sélection utilisées varient donc d'une école à l'autre. Alors que certains responsables se basent uniquement sur les performances académiques, d'autres se contentent d'envoyer tous les dossiers reçus. Afin d'optimiser le processus de sélection, plusieurs facteurs devraient être pris en considération. La motivation, la maturité, l'implication scolaire, la qualité du français en sont quelques exemples.

Le bon déroulement de l'échange est directement lié à la qualité des candidats sélectionnés. Il est donc important que l'étape de sélection soit effectuée avec la plus grande attention par les enseignants responsables.

Considérant que :

1. La sélection est en bonne partie garante du succès de l'échange ;
2. la sélection doit être faite de façon consciencieuse ;
3. les enseignants sont les plus aptes à juger de l'excellence des dossiers soumis, mais que les pratiques de sélection de certaines écoles ne permettent pas de faire les meilleurs choix.

Il est recommandé à Éducation Internationale de mettre sur pied une formation pour les personnes responsables des programmes dans les écoles, en majorité des enseignants, afin d'uniformiser et d'optimiser le processus de sélection.

4.2 Le nombre d'intervenants

État de la situation

Le cheminement des dossiers concernant les programmes d'échange d'une durée de six mois se fait actuellement de la personne responsable du programme dans l'école à la commission scolaire, de celle-ci à sa Direction régionale (DR) du ministère et finalement de la DR à la DAIC. Toute communication se fait également selon cet ordre, et ce, dans un sens comme dans l'autre.



Les responsables dans chacune des organisations ont leurs responsabilités et leurs tâches respectives (voir annexe 4 pour illustration détaillée) tout au long du processus de réalisation des échanges. La nécessité d'avoir plusieurs paliers d'intervention est cependant l'objet d'un questionnement. En effet, on peut supposer que l'implication d'autant d'intervenants comporte des désavantages tels que :

- L'alourdissement des communications ;
- la dispersion de l'information ;
- l'augmentation des tâches des intervenants.

Cependant, à la lumière de l'étude du rôle, des tâches et des responsabilités de chacun, la légitimité de leurs interventions est largement justifiée.

Considérant que :

1. Les DR apprécient d'être impliquées dans les projets de leurs commissions scolaires ;
2. les commissions scolaires sont les portes d'entrée dans les écoles ;
3. la charge de travail supplémentaire qui incomberait à la personne responsable à Éducation Internationale en cas de suppression d'un échelon serait grande.

Il est recommandé à Éducation Internationale de poursuivre la collaboration entre les intervenants (directions régionales et commissions scolaires) dans la réalisation des programmes d'échange d'une durée de six mois.

4.3 La clarté des rôles

État de la situation

Tel qu'il a été mentionné précédemment, le nombre d'intervenants dans les programmes d'échange d'une durée de six mois est grand. Cette situation peut semer la confusion si les rôles et responsabilités de chacun des intervenants ne sont pas respectés. À cet égard, un certain manque de rigueur a été observé aux divers paliers de la structure. Quelques enseignants responsables ont d'ailleurs manifesté leur inconfort à ce sujet.

Par ailleurs, cette structure est une particularité du Québec. En effet, ses partenaires ne comptent pas autant de niveaux de communication. Les responsables des programmes dans les ministères de l'Éducation des autres provinces canadiennes et des länder allemands partenaires communiquent directement avec les responsables dans les écoles et même avec les familles participantes. À cet effet, la marche à suivre lorsqu'une situation problématique survient est différente selon qu'elle ait lieu au Québec ou à l'extérieur du Québec.

Au Québec

Lorsqu'un problème survient dans une famille au Québec, le responsable de l'école que fréquente l'élève québécois devrait être le premier intervenant à agir pour tenter de régler la situation.

En aucun cas les parents ne devraient entrer en contact avec le personnel de la DAIC pour régler des conflits. Si la personne responsable de l'école est incapable de gérer la situation, elle doit se référer à sa commission scolaire et ainsi suivre la structure organisationnelle en place.

À l'extérieur

Dans l'éventualité où élève québécois vit une situation particulière dans la province ou le land d'accueil, les responsables des échanges de l'école d'attache de l'élève au Québec et de l'école qu'il fréquente à l'extérieur du Québec peuvent agir conjointement et communiquer ensemble pour régler la situation. Par contre, les responsables dans les écoles, dans les commissions scolaires et dans les directions régionales ne sont pas autorisés à entrer en communication avec les coordonnateurs des programmes du Canada et de l'Allemagne, à moins qu'il s'agisse d'une urgence. Cette prérogative est réservée aux responsables de la gestion du programme à la DAIC.

Les partenaires du Québec connaissent cette singularité au sein de la structure québécoise, mais oublient parfois de la respecter.

Considérant que :

1. Une structure particulière existe au Québec ;
2. il y a confusion quant aux rôles et responsabilités des responsables des programmes, dans les écoles, les Commissions scolaires et dans les Directions régionales ;
3. la confusion à l'intérieur comme à l'extérieur du Québec crée inutilement une surcharge de travail à la personne responsable à la DAIC.

Il est recommandé à Éducation Internationale de:

1. Profiter de la dévolution pour éclaircir les rôles de chacun des intervenants ;
2. développer des mécanismes de communication entre les instances pour les informer de tout changement dans les programmes et pour effectuer un rappel des règles et procédures ;
3. appliquer de façon systématique les procédures et les niveaux de communication existants au Québec, tout en jugeant des cas d'exception.

4.4 Les frais d'inscription (200 \$)

État de la situation

Actuellement, l'élève désirant participer aux programmes d'échanges d'une durée de six mois doit déboursier un montant de 200 \$ en droits d'inscription. Les candidats inscrits au programme avec les provinces canadiennes doivent payer ces frais d'inscription au moment de l'acceptation du jumelage par la famille du Québec. Les candidats inscrits au programme avec les länder allemands doivent payer ces frais au moment de l'inscription au programme. Ce montant est non remboursable.

Les frais d'inscription servent à payer les coûts des services suivants :

- Le jumelage des dossiers des élèves avec les responsables de chacune des provinces canadiennes et des länder allemands ;
- le séjour et les déplacements des accompagnateurs et des accompagnatrices (à la destination d'accueil), à l'aller (en septembre) et au retour (en décembre), ainsi que pour les évaluations mi-séjour ;
- le rassemblement des élèves québécois dans la province ou le land d'accueil au moment du retour en décembre ;
- les cas d'urgence (pendant le séjour des élèves du Québec à l'étranger) ;
- les rencontres d'information et d'accueil au Québec ;
- l'accueil des partenaires au Québec.

Avec la hausse du coût de l'essence, le prix des billets d'avion a considérablement augmenté, modifiant à la hausse, par le fait même, le coût des programmes. Pour pallier cette explosion des prix, l'idée d'une augmentation des frais d'inscription a été évoquée par les responsables des programmes à la DAIC.

Considérant que :

1. Ces programmes se veulent accessibles à toutes les classes sociales ;
2. l'augmentation de ces frais d'inscription contribuerait à une sélection désavantageuse pour les familles moins fortunées ;
3. le nombre de participants québécois pour le programme avec les provinces canadiennes est déjà limité par le manque de dossiers à jumeler.

Il est recommandé à Éducation Internationale de maintenir les frais d'inscription à 200 \$.

4.5 Situations particulières

- Les échanges francophone-francophone avec le Manitoba

État de la situation

Le programme d'échange d'une durée de six mois avec les provinces canadiennes existe depuis près de trente ans et permet chaque année à des dizaines de jeunes Québécois d'améliorer leur connaissance de l'anglais.

Parmi ceux-ci, quelques-uns sont jumelés avec de jeunes Franco-Manitobains. Pour l'année scolaire 2006-2007, sept des neuf élèves québécois en échange au Manitoba ont fréquenté une école française.

L'entente avec le Manitoba est en effet particulière puisque les échanges effectués se font, dans la plupart des cas, entre deux élèves francophones. C'est à la demande du SAIC que le coordonnateur du programme d'échange six mois a mis sur pied une entente avec le bureau français du ministère de l'Éducation du Manitoba.

Cependant, pour éviter que l'objectif linguistique de l'échange ne soit dénaturé, la personne responsable du programme à la DAIC s'assure que le milieu dans lequel évolue le jeune Québécois est en majorité anglophone.

Considérant que :

1. Les francophones du Manitoba se réjouissent de l'existence de ce programme et que celui-ci contribue au rayonnement du français hors Québec ;
2. le milieu dans lequel évolue l'élève québécois est en majorité anglophone ;
3. certains Québécois ont besoin d'une immersion moins radicale ;
4. les Québécois qui ne désirent pas être jumelés avec un francophone ont la possibilité de refuser le dossier ;
5. le nombre de dossiers des autres provinces ne suffit pas à la demande du Québec.

Il est recommandé à Éducation Internationale de maintenir la possibilité d'échange entre Franco-Manitobains et Québécois.

- Les cours d'allemand

État de la situation

L'élève qui participe au programme d'échange d'élèves Allemagne-Québec d'une durée de six mois doit obligatoirement s'inscrire, à ses frais, à deux sessions de cours de langue allemande (débutant et avancé) avant son départ. Les deux sessions sont offertes en collaboration avec le Goethe-Institut Montréal et les Écoles allemandes du Québec. La participation à ces sessions n'assure pas un jumelage avec un partenaire allemand. À la demande des autorités allemandes, aucun élève du Québec ne pourra être maintenu dans le programme s'il n'a pas participé assidûment à ces deux sessions obligatoires. Pour leur part, les élèves allemands jumelés avec les élèves francophones ont suivi un minimum de trois années de cours de français.

Première session

Le cours de niveau débutant est offert par les Écoles allemandes du Québec. La session débute à la mi-mars et s'échelonne sur dix samedis consécutifs (de 9 h à 12 h), à Montréal et à Québec, pour un total de 30 heures de cours.

Il est à noter que les élèves demeurant en régions éloignées peuvent s'inscrire à des cours par correspondance s'ils en ont obtenu l'autorisation du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Deuxième session

Le cours de niveau avancé est offert par le Goethe-Institut Montréal. La session se déroule du 26 au 29 juin et du 3 au 6 juillet 2007, pour un total de 45 heures de cours. Exclusivement donnée à Montréal et à Québec, cette session est obligatoire. Le Ministère demande donc aux familles résidant dans les régions de Montréal et de Québec d'héberger les élèves provenant des régions éloignées inscrits à la session.

Révision

Les élèves doivent assister à un cours de révision, avant le départ, en septembre. Ce cours se donne un samedi et est offert par les Écoles allemandes du Québec, à Québec, à Montréal et à distance.

En aucun cas la pertinence de ces cours n'est remise en question. Cependant il n'existe aucun mécanisme de rétroaction entre les écoles de langues et le Ministère. Ainsi, le Ministère n'a que peu d'information quant à l'assiduité et la réussite aux cours d'allemand des participants. Des discussions avec une des enseignantes d'allemand ont confirmé cette lacune. Elle déplore le manque de sérieux et de maturité de certains élèves qui terminent les cours avec un faible niveau de connaissance de la langue allemande.

Considérant que :

- Les cours sont obligatoires et sont indicateurs de la motivation et du sérieux des élèves;
- certains élèves ne fournissent pas les efforts nécessaires pour améliorer leur connaissance de l'allemand ;
- plusieurs élèves n'assistent pas aux cours sur une base régulière ;
- les professeurs de langues souhaiteraient pouvoir faire des recommandations.

Il est recommandé à Éducation Internationale de :

- Créer un outil d'évaluation rempli par les professeurs d'allemand à chaque session de cours qui porterait sur les résultats, le comportement et l'assistance des participants aux cours ;
- se réserver le droit de refuser la participation d'un élève qui n'atteint pas le niveau de passage des examens finaux, qui n'assiste pas à la session de révision et/ou qui a manqué plus d'un cours dans l'ensemble des sessions (débutante et avancée).

4.6 Le transfert des responsabilités

État de la situation

En janvier 2007 s'amorceront les négociations en vue de réaliser la dévolution des programmes d'échange d'une durée de six mois avec le Canada et l'Allemagne gérés par le MELS. La dévolution implique une grande autonomie de la part du nouvel organisme gestionnaire, Éducation Internationale (EI) dans la présente situation. Ainsi, Éducation Internationale coordonnera la logistique, devra gérer le budget et proposera au besoin à la DAIC des modifications ou des ajustements aux orientations des programmes.

La DAIC, de son côté, conservera trois principaux rôles face aux programmes d'échange après la dévolution, soit : la création et le maintien des ententes avec les provinces et les pays participants, l'orientation et l'évaluation des programmes.

À la suite de l'étude et de l'analyse des programmes d'échange d'une durée de six mois, ainsi que des rapports réalisés pour le gouvernement de l'Alberta après la dévolution de ses programmes d'échange étudiant, plusieurs facteurs pouvant influencer le succès de la dévolution ressortent :

La satisfaction et la motivation d'Éducation Internationale

L'organisme lui-même a demandé la gestion des programmes d'échange d'une durée de six mois. On peut donc s'attendre à ce qu'il y ait une volonté de poursuivre les efforts amorcés par le Ministère pour assurer la bonne continuation de ces programmes. À cet effet, l'équipe d'EI est consciente de l'ampleur de la tâche et des responsabilités qui incombent au gestionnaire, de par la nature des programmes et de la clientèle concernée.

Par ailleurs, l'entente signée entre le MELS et EI doit satisfaire cette dernière afin de maintenir un haut niveau de motivation et d'intérêt face à cette nouvelle acquisition.

La crédibilité et la confiance

La crédibilité de l'organisme coordonnateur des programmes est la pierre angulaire de l'acquisition de la confiance des partenaires et des familles participantes. Le ministère de l'Éducation de l'Alberta a tenté en 1998 de confier la gestion des programmes d'échange à un organisme fondé par le Ministère lui-même (Learning Network) dans le but précis de gérer des programmes gouvernementaux. Or, en 2004, le Ministère a repris complètement la charge des programmes précédemment transférés pour trois raisons majeures : des conflits de travail au sein de Learning Network, la centralisation de tous les dossiers et programmes touchant à l'internationalisation à l'intérieur d'un même département au ministère de l'Éducation, à l'image de la DAIC, et, la plus importante, la perte de renommée des programmes aux yeux des partenaires et de la population. La crédibilité du nouvel organisme gestionnaire et la confiance du gouvernement et de la population à son égard sont donc primordiales.

La communication

La communication est l'outil par excellence pour éviter aux nouveaux gestionnaires de faire face à une résistance qui pourrait menacer l'existence des programmes après la dévolution. La gestion du changement pour ce genre de situation ne peut se faire sans transparence ni ouverture face aux parties prenantes (personnel de la DAIC, EI, partenaires). Ainsi, des efforts de communication doivent être réalisés pour éclairer le personnel actuel sur l'évolution de la situation, aviser les partenaires des programmes d'une dévolution future ainsi que des conditions dans lesquelles le changement sera effectué et finalement, informer de manière transparente Éducation Internationale pour qu'elle puisse faire une gestion efficace des programmes.

L'accompagnement du MELS

A) Personne responsable à Éducation Internationale

Éducation Internationale doit recruter ou identifier une personne au sein de l'organisation pour la gestion des programmes d'échange d'une durée de six mois avec le Canada et l'Allemagne. La personne qui se verra confier la gestion des programmes devrait répondre aux exigences suivantes :

1) Niveau de scolarité

Diplôme d'études collégiales ou l'équivalent

2) Expériences et connaissances

- Expérience minimum de 2 ans dans des tâches similaires
- Connaissance du milieu de l'éducation du Québec
- Connaissance des outils de gestion de bases de données (Access)
- Bilinguisme

3) Qualités personnelles

- Grande autonomie
- Très organisée, sens des priorités
- Excellente capacité de gérer plusieurs dossiers en même temps
- Capacité de travailler en équipe
- Bonne gestion du stress

B) Accompagnement professionnel

Le calendrier d'accompagnement ci-dessous, échelonné sur 24 mois, par la personne responsable de la gestion opérationnelle des programmes au MELS est proposé.

Juin 2007

- **Négociations**
- **Signature de l'entente**

Juin à septembre 2007

- **Préparation d'Éducation Internationale**
 - Recrutement
 - Planification des besoins (ressources matérielles, gestion de bases de données, etc.)
 - Familiarisation avec le programme
 - Etc.

Septembre à décembre 2007

- **Période d'accompagnement (21 mois)**
 - A) 2 premières semaines (*5 jours/semaine*) :
 1. Organisation du temps
 2. Organisation et répartition des tâches
 3. Planification des trois premiers mois
 - B) Ensuite, *3 jours de présence*

Janvier à mars 2008

3 jours de présence

Avril et mai 2008

Jumelage : organisation du temps selon les besoins

Juin à septembre 2008

2 jours de présence

Septembre à décembre 2008

- **Prise en charge progressive par Éducation Internationale**
2 jours de présence

Juin 2009

- **Transfert complet des responsabilités**

C) Frais de gestion

En utilisant comme référence le salaire d'une technicienne d'administration au MELS pour trois jours de travail par semaine (60 % du salaire annuel) et en considérant les avantages sociaux, les frais de gestion consentis par le MELS s'élèveraient à **25 000 \$**.

Sur la base des facteurs contribuant au succès de la dévolution susmentionnés, **il est recommandé au MELS de :**

- Faire ressortir l'appui du MELS à EI pour augmenter sa crédibilité auprès des partenaires des autres provinces, des länder ainsi que des familles ;
- effectuer un contrôle rigoureux les deux premières années suivant la dévolution pour détecter tout signe de diminution du taux de participation, tant au Québec que dans les provinces canadiennes et les länder allemands ;
- faire de la communication une priorité ;
- aviser le personnel responsable des programmes à la DAIC du déroulement de la dévolution et de son rôle futur dans l'organisation ;
- faire une annonce officielle du changement de gestionnaire auprès de chacun des partenaires, et ce, dès la signature de l'entente ;
- effectuer la dévolution sur 24 mois, tel que suggéré dans le calendrier.

5. Constats et recommandations globales

Le sommaire des recommandations visait à favoriser la survie des programmes à la dévolution. Il est essentiel de prendre des mesures pour que la dévolution elle-même soit également réussie. À cet égard, deux facteurs ressortent : les communications et la gestion. En effet, les théories du changement s'entendent pour dire que le facteur d'échec dans le changement est la composante humaine qui crée une résistance. Il faut donc prévoir, avant même d'avoir débuté les étapes de changement, les moyens d'atténuer cette résistance.

Dans le cas actuel, c'est en communiquant avec les différents publics que le MELS et EI peuvent arriver à faire une transition en douceur. En effet, faire preuve de transparence envers les responsables des programmes dans les écoles québécoises, canadiennes et allemandes, ainsi que les ministères impliqués permet de croire qu'une meilleure collaboration sera possible. De plus, il faudrait les aviser des étapes de la dévolution et de l'accompagnement du MELS pour une meilleure compréhension du processus de leur part. La possibilité de pouvoir échanger avec une personne capable de répondre aux questions serait également envisageable. En résumé, pour s'assurer d'une bonne collaboration des partenaires, une communication transparente et en amont du début de la dévolution est nécessaire.

Dans un deuxième temps, l'amélioration des méthodes de gestion des programmes d'échange d'une durée de six mois permettrait de consolider les structures existantes. En effet, l'obligation de créer un bilan de fin d'année ainsi qu'une administration rigoureuse de coûts constitueraient un pas vers une gestion encore meilleure des programmes. L'imputabilité d'EI envers le MELS est un aspect positif puisque cela oblige à une reddition des comptes et à une double vérification des actions posées. Cette collaboration, si elle est bien réalisée, peut mener à la réussite d'optimisation annuelle des programmes.

6. Conclusion

La conclusion globale de la stagiaire à la suite de l'étude et de l'analyse des composantes des programmes d'échange d'une durée de six mois est simple et va dans le sens des théories sur la gestion du changement présentées plus haut.

Il faut donc que le MELS et EI utilisent la dévolution comme un levier pour solidifier la structure des programmes d'échange d'une durée de six mois avec le Canada et l'Allemagne.

CONCLUSION

Décider de poursuivre ses études après le Baccalauréat est certes louable, mais terminer sa Maîtrise et se lancer sur le marché du travail prend une dose importante de courage et de détermination. Nos attentes sont élevées par rapport à notre carrière, notre niveau de scolarité nous a permis de croire que nos objectifs sont atteignables. Force est d'admettre que pour ceux qui n'auront qu'effleuré le marché du travail pendant leurs études, faire un stage permet de prendre le pouls de la réalité, de la pratique. Effectuer un stage représente une épreuve remplie d'embûches, mais demeure également le meilleur tremplin vers les objectifs de carrière fixés.

Mon stage m'aura certainement permis de travailler au sein du ministère dont la mission me tient le plus à cœur, de mieux connaître les rouages de la fonction publique québécoise et de l'administration publique en général.

Sur le plan professionnel, j'ai vu mes capacités de rédaction s'améliorer et ma rigueur intellectuelle prendre davantage d'importance. J'ai ainsi pu développer des habiletés nécessaires à la performance.

Mais encore, ce séjour m'aura surtout permis de prendre conscience de l'ampleur des relations internationales en éducation et des enjeux majeurs ayant un impact sur l'économie et le développement d'un pays. Le groupe d'élèves que j'ai rencontré à Vancouver demeure la meilleure illustration d'une expérience multiculturelle, du contact avec l'inconnu et de la satisfaction de l'accomplissement personnel. Comme quoi, les petites actions sont promesse de grandes réalisations.

Leur fierté et leur motivation resteront longtemps dans mon esprit.

- ANNEXE I -

Échanges de courte durée

État de la situation

Le programme d'échanges et de séjours linguistiques de courte durée fait partie du PIEQ volet 1 du ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport. Il s'adresse aux établissements de niveaux secondaire, collégial et universitaire qui désirent offrir la possibilité à un groupe de leurs étudiants de réaliser un projet d'ordre linguistique à l'extérieur du Québec. Afin d'être admissible, le projet soumis doit répondre à plusieurs critères établis par le MELS. Un montant forfaitaire est remis à chaque projet accepté pour un montant maximal équivalent au coût du transport aérien (jusqu'à concurrence de 1000\$ par personne) et d'une allocation de 100\$ par participant. En 2005-2006⁵, 13 projets ont bénéficié de l'aide du Ministère, pour un total de 298 participants du secondaire et du collégial. Le budget du programme d'échange de courte durée est déterminé au début de chaque année financière, mais le coût réel du programme varie d'une année à l'autre selon les demandes acceptées.

Afin d'en connaître davantage et de réaliser une évaluation juste et rigoureuse du programme, un questionnaire de fin de séjour à remplir obligatoirement par les organisateurs est proposé. Ce questionnaire permettrait en outre de justifier la pertinence et l'existence du programme. Les principaux domaines à investiguer sont :

1. L'atteinte des objectifs

S'assurer que des objectifs ont été formulés avant le départ et que les activités réalisées lors du séjour ont permis de les atteindre.

2. La durée du séjour

Vérifier si la durée minimale de 14 jours imposée par le MELS est suffisante pour observer une amélioration significative de la langue étudiée.

⁵ 2005-2006, 13 projets réalisés, 298 participants, 9 rapports reçus
2004-2005, 18 projets réalisés, 438 participants, 15 rapports reçus
2003-2004, 24 projets réalisés, 427 participants, 15 rapports reçus

3. La réciprocité

La réciprocité est une valeur ajoutée à l'échange et est recommandée, mais non obligatoire, par le MELS. Les données actuelles (Annexe A) font état d'un faible taux d'accueil des hôtes étrangers au Québec. Déterminer les raisons qui expliquent ces résultats.

4. L'impact sur les participants

L'objectif principal des séjours de courte durée est linguistique. Cependant, la planification, l'organisation et le réalisation de tels projets permettent d'acquérir de nouvelles compétences et ont un impact certain sur les participants. Établir les retombées positives et négatives autres que linguistiques du projet sur les participants.

5. Le financement et coût réel des projets

Le financement du MELS est certainement un levier à la réalisation des projets dans les écoles, mais cette contribution peut être jumelée à d'autres sources de financement. Prendre connaissance de toutes les sources de financement du projet de sa conception aux activités de retour.

6. Le respect des contraintes imposées par le MELS

Le MELS impose certaines contraintes lors du séjour à l'extérieur du Québec (3 heures d'enseignement de langue, activités éducatives et conjointes avec les partenaires). Voir au respect des contraintes imposées par le MELS.

Pistes de questions pour les responsables dans les écoles

1. Quels étaient vos objectifs en réalisant ce projet?
 - 1.1 Les avez-vous atteints?
 - 1.2 Quelles activités avez vous réalisées pour tenter de les atteindre?
2. Combien de temps votre séjour a-t-il duré?
 - 2.1 Considérez-vous ce temps suffisant pour atteindre vos objectifs?
 - 2.2 Pour améliorer une langue?
3. Croyez-vous que la durée minimale imposée par le MELS (2 semaines) permet concrètement d'atteindre des objectifs linguistiques intéressants?
4. Le séjour s'est-il déroulé conformément aux déclarations faites dans votre demande de subvention?
 - *Combien d'élèves, étudiants et étudiantes ont participé au projet?*
 - *Décrivez votre horaire pendant votre séjour.*
 - *Combien d'heures par jour ont été consacrées à l'enseignement de la langue seconde ou tierce?*
5. Comment s'est faite la sélection des participants au sein de votre école?
6. Diriez-vous qu'il s'agit d'un moyen de sélection efficace pour trouver les meilleurs candidats possible?
7. Selon vous, quel aspect du séjour a le plus intéressé les participants? Langue ou culture/voyage?
8. Avez-vous accueilli vos hôtes au Québec? Justifiez votre réponse
9. Quelles sont vos autres sources de financement?
10. Décrivez en quelques lignes les points positifs et les éléments négatifs de l'expérience en général.

Il est donc recommandé d'interroger les organisateurs et les participants en profondeur à l'aide des domaines et des pistes de questions précédemment mentionnés et d'interpréter le plus rigoureusement possible les résultats afin de procéder à une analyse du programme en question.

2003-2004

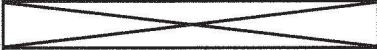
	Niveau d'enseignement	Pays	Langue	Durée	Nombre de participants	Réciprocité
1	CEGEP	Allemagne	Allemand	2 semaines	12	Non
2	CEGEP	Allemagne	Allemand	12 jours	10	Non
3	CEGEP	Allemagne	Allemand	2 semaines	11	Oui
4	CEGEP	Allemagne	Allemand	2 semaines	14	Non
5	Secondaire	Mexique	Espagnol	8 semaines	40	Oui
6	Secondaire	Pérou	Espagnol	2 semaines	17	Non
7	CEGEP	État-Unis	Anglais	2 semaines	13	Non
8	Secondaire	Mexique	Espagnol	N/D	N/D	N/D
9	CEGEP	Pérou	Espagnol	3 semaines	10	Oui
10	Secondaire	État-Unis	Anglais	2 semaines	37	Non
11	Secondaire	État-Unis	Anglais	2 semaines	32	Non
12	Secondaire	État-Unis	Anglais	N/D	N/D	Non
13	CEGEP	Allemagne	Allemand	3 semaines	16	Oui
14	Université	Mexique	Espagnol	8 semaines	15	Non
15	Université	Espagne	Espagnol	8 semaines	17	Non

2004-2005

	Niveau d'enseignement	Pays	Langue	Durée	Nombre de participants	Réciprocité
1	CEGEP	Espagne	Espagnol	3 semaines	20	Non
2	Secondaire	Mexique	Espagnol	3 semaines	47	Oui
3	CEGEP	Nicaragua	Espagnol	2 semaines	N/D	N
4	Secondaire	Mexique	Espagnol	4 semaines	23	N
5	Secondaire	Allemagne	Allemand	N/D	N/D	N/D
6	Secondaire	Angleterre	Anglais	2 semaines	19	Non
7	CEGEP	Allemagne	Allemand	4 semaines	32	Oui
8	Secondaire	Angleterre	Anglais	2 semaines	N/D	Oui
9	Secondaire	Pérou	Espagnol	18 jours	15	Non
10	Secondaire	Mexique	Espagnol	3 semaines	14	Oui
11	Secondaire	Mexique	Espagnol	3 semaines	25	Oui
12	CEGEP	Allemagne	Allemand	3 semaines	20	Non
13	CEGEP	Allemagne	Allemand	3 semaines	10	Oui
14	CEGEP	Allemagne	Allemand	2 semaines	26	Oui
15	Université	Mexique	Espagnol	8 semaines	13	Non

2005-2006

	Niveau d'enseignement	Pays	Langue	Durée	Nombre de participants	Réciprocité
1	CEGEP	Espagne	Espagnol	3 semaines	21	Non
2	Secondaire	Canada	Anglais	8 semaines	N/D	Oui
3	Secondaire	Mexique	Espagnol	N/D	N/D	Non
4	CEGEP	Allemagne	Allemand	3 semaines	30	Oui
5	Secondaire	Costa Rica	Espagnol	2 semaines	23	Non
6	CEGEP	Cuba	Espagnol	2 semaines	17	Non
7	Secondaire	Angleterre	Anglais	2 semaines	N/D	Oui
8	Secondaire	Nicaragua	Espagnol	2 semaines	15	Non
9	secondaire	Mexique	Espagnol	N/D	N/D	Oui

Cumulatif				
	2003-2004	2004-2005	2005-2006	Total
Niveau d'enseignement				
Secondaire	6	8	6	20
CEGEP	7	6	3	16
Université	2	1	0	3
Pays				
Allemagne	5	5	1	11
Angleterre	0	2	1	3
Canada	0	0	1	1
États-Unis	4	0	0	4
Costa Rica	0	0	1	1
Cuba	0	0	1	1
Espagne	1	1	1	3
Mexique	3	5	2	10
Nicaragua	0	1	1	2
Pérou	2	1	0	3
Langue				
Allemand	5	5	1	11
Anglais	4	2	2	8
Espagnol	6	8	6	20
Durée				
moins de 2 semaines ou N/D	3	1	2	6
2 semaines	7	4	5	16
3 semaines	2	7	2	11
4 semaines	0	2	0	2
8 semaines	3	1	0	4
Réciprocité				
Oui	4	7	4	15
Non	10	7	5	22
N/D	1	1	0	2
Totaux des rapports reçus	15	15	9	39

- ANNEXE II -

Perfectionnement de professeurs

État de la situation

Les projets de perfectionnement de professeurs de langues secondes ou tierces font partie du PIEQ volet 1 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Ces stages s'adressent aux professeurs de langue seconde ou tierce, enseignant ou devant enseigner une langue autre que leur langue maternelle. Une indemnité forfaitaire est accordée par le ministère à chaque candidat, pour un montant total ne pouvant dépasser 2000 \$. Dans l'éventualité d'un stage à l'extérieur du Québec, la durée minimale du séjour doit être de 15 jours ouvrables. Un montant total de 20 000\$ est attribué à ce programme.

La pertinence de la forme et de la nature actuelle de ce volet du PIEQ est questionnée au sein de la DAIC. Une analyse a donc été réalisée afin d'en évaluer les différents aspects.

Faits saillants

À la suite de la lecture et de la compilation (Voir Annexe A) des 12 rapports remis sur un total de 23 participants pour les trois dernières années (2003 à 2006), certains points méritent d'être soulevés :

1) La satisfaction des participants.

Une majorité de participants exprime leur grande satisfaction face au séjour de perfectionnement réalisé à l'étranger. Cette immersion permet d'accéder à un niveau supérieur de la langue en question et augmente le dynamisme et la motivation de l'enseignant.

2) La pertinence du perfectionnement.

Les écoles n'ont pas les moyens d'offrir des projets de perfectionnement à l'étranger à leurs professeurs de langues, ce qui constitue un frein à celui-ci.

Ainsi, une participante mentionne que l'importance du perfectionnement pour les enseignants de langues est parfois négligée contrairement à celui d'autres matières qui ne nécessitent pas de

séjour hors Québec. Or, la contribution financière du MELS est un levier à la réalisation de projets de perfectionnement de ceux-ci.

3) La bonification de l'enseignement au Québec.

Plusieurs participants ont contribué à mettre sur pied un volet international dans leur école. D'autres ont intégré leurs acquis dans le contenu de cours qui ne sont pas liés aux langues ce qui permet une diversification des apprentissages.

4) Le taux de participation.

Le taux de participation peut être en partie expliqué par la formule du programme. En effet, les participants doivent eux-mêmes organiser et planifier leur perfectionnement ce qui constitue un facteur décourageant. Par ailleurs, trois participants ont bénéficié de subventions plus d'une fois au cours des trois dernières années, ce qui permet de faire l'hypothèse que le programme souffre d'un manque de visibilité auprès du personnel enseignant du Québec.

5) La dominante espagnole.

Malgré la priorité accordée par le Ministère pour le perfectionnement de l'anglais, la participation pour le perfectionnement de la langue espagnole est plus fréquente.

Recommandations

Sur la base des renseignements recueillis et des conclusions formulées il est recommandé de :

- 1) poursuivre l'octroi de bourses pour le perfectionnement des enseignants de langues du Québec ;
- 2) encourager la diversification du perfectionnement de langues étrangères en attribuant plus de subventions aux langues moins enseignées et moins accessibles, mais pertinentes dans le contexte mondial actuel tel que le mandarin, le russe ou le japonais ;
- 3) augmenter la visibilité du programme en communiquant son existence directement aux directions régionales du MELS, aux commissions scolaires et dans le réseau de l'éducation du Québec (Éducation internationale, CEGEP international, fédération des collèges privés, etc.) à l'aide de matériel promotionnel ;
- 4) créer un formulaire d'appréciation du perfectionnement à remettre obligatoirement par les participants à leur retour du séjour et ce, afin d'améliorer l'évaluation du programme.

Tableaux 1, 2 et 3 Caractéristiques des participants

2003-2004					
Sexe	Pays	Langue	Ordre d'enseignement	Durée du séjour	Motifs de l'immersion
H	République Dominicaine	Espagnol	Secondaire	3 semaines	Langue
H	Mexique	Espagnol	Secondaire	1 mois	Langue
H	Allemagne	Allemand	CEGEP	3 semaines	Culture
F	Espagne	Espagnol	Secondaire/CEGEP	3 semaines	Culture
H	Cuba	Espagnol	Secondaire	1 mois	Langue

2004-2005					
Sexe	Pays	Langue	Ordre d'enseignement	Durée du séjour	Motifs de l'immersion
H	Cuba	Espagnol	Secondaire	3 semaines	Langue
F	Malte	Anglais	Primaire	1 mois	Langue
F	Espagne	Espagnol	Collégial	12 semaines	Culture

2005-2006					
Sexe	Pays	Langue	Ordre d'enseignement	Durée du séjour	Motifs de l'immersion
F	Mexique	Espagnol	Secondaire	3 semaines	Langue
H	Allemagne	Allemand	CEGEP	3 semaines	Culture
H	Mexique	Espagnol	Secondaire	1 mois	Langue
H	Mexique	Espagnol	Secondaire	3 semaines	Langue

Note : le terme *Langue* signifie que le participant a suivi des cours pour améliorer et augmenter le niveau de la langue étrangère, alors que le terme *Culture* réfère plutôt aux enseignants qui ont suivi des formations pour accroître leur connaissance des différents volets de la vie et de la culture des sociétés étrangères dans le but d'enrichir le contenu de leurs cours et ce, toujours dans la langue étrangère.

Tableau 4 **Compilation**

	2003-2004	2004-2005	2005-2006	Total
Sexe				
Hommes	4	1	3	8
Femmes	1	2	1	4
Langue				
Espagnol	4	2	3	9
Anglais	0	1	0	1
Allemand	1	0	1	2
Durée				
3 semaines	3	1	3	7
1 mois	2	1	1	4
plus d'un mois	0	1(12 semaines)	0	1
<i>Commentaire</i>				
Région du monde				
Europe	2	2	1	5
Amérique centrale	1	0	3	4
Antilles	2	1	0	3
Ordre d'enseignement				
Primaire	4	1	3	8
Secondaire	0	1	0	1
Collégial	2	1	1	4
<i>Commentaires</i>	1 CEGEP et Secondaire			
Nombre total de participations	9	10	4	23
Nombre de rapports reçus	5	3	4	12

Tableau 6 *Compilation de l'appréciation des participants*

Appréciation des participants	
Participants	Commentaires
Participant 1	<ul style="list-style-type: none"> + Confiance + Compétence + Grammaire et vocabulaire + Expression orale
Participant 2	<ul style="list-style-type: none"> + Nouvelles idées de techniques d'enseignement + Carburant créateur + Motivation - Contenu de certains cours
Participant 3	<ul style="list-style-type: none"> + Immersion culturelle + Pertinence des acquis pour des programmes autres que des cours de langues
Participant 4	<ul style="list-style-type: none"> + Participation à l'implantation d'un volet international dans l'école + Immersion culturelle + Maîtrise de la langue - Durée du séjour (pas assez long, 4 semaines)
Participant 5	<ul style="list-style-type: none"> + Professeur + Immersion culturelle + Confiance + Maîtrise de la langue - Ressources de l'université (manque de matériel, pas de climatisation, accès difficile à l'eau)
Participant 6	<ul style="list-style-type: none"> + Participation à l'implantation d'un volet international dans l'école + Confiance + Compétence + Maîtrise de la langue
Participant 7	<ul style="list-style-type: none"> + Maîtrise de la langue + Professeurs + Motivation et dynamisme auprès des élèves + Connaissance de la culture + Nouvelles activités à implanter
Participant 8	Aucun commentaire

Participant 9	+ Maîtrise de la langue + Connaissances grammaticales + Création d'un nouveau cours
Participant 10	+ Pertinence des acquis pour des programmes autres que des cours de langues + Création de partenariats
Participant 11	+ Confiance + Compétence + Grammaire et vocabulaire + Expression orale
Participant 12	+ Dynamisme + Maîtrise de la langue

Internationalisation de l'éducation québécoise

AXF.1 Éducation formation

Objectif

Former des citoyens et citoyens porteurs de valeurs humanistes et démocratiques, capables d'évoluer de manière responsable dans un marché du travail et un monde globalisés.

En intégrant une dimension internationale dans le plus grand nombre de programmes d'études et de formation.

En soutenant les activités et les projets internationaux des élèves, étudiants et étudiants qui contribuent au développement des connaissances, compétences et habiletés professionnelles et techniques.

En soutenant les activités et les projets internationaux de développement et de formation du personnel et des établissements d'enseignement.



AXF.2 Mobilité

Veille stratégique interactive
Concertation dynamique
Moyens adaptés à des besoins différenciés

Objectif

Accroître et faciliter la mobilité des connaissances et des personnes

En appuyant la poursuite à l'étranger d'études et d'activités à caractère structurant liées à l'acquisition de connaissances et à la maîtrise de compétences.

En appuyant les établissements dans leurs efforts visant à recruter et à accueillir des clientèles en provenance d'autres pays.

En appuyant les activités et les projets institutionnels de mise en réseau et de coopération qui favorisent et valorisent le partenariat et la réciprocité.



AXF.3 Exportation du savoir-faire

Objectif

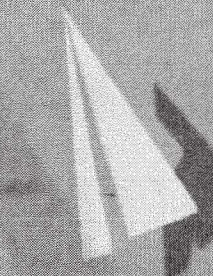
Mettre en place les conditions pour rendre accessible le savoir-faire et les programmes québécois d'éducation et de formation à un plus grand nombre de partenaires canadiens et internationaux.

En soutenant les efforts des établissements d'enseignement et des regroupements d'établissements qui offrent leurs services au Canada et à l'étranger.

En appuyant les stratégies à l'exportation de filières québécoises en éducation à l'étranger.

En assurant l'accessibilité de l'offre québécoise de formation à distance aux étudiantes et étudiants étrangers.

En faisant la promotion du savoir-faire québécois en éducation.



AXF.4 Rayonnement postsecondaire

Objectif

Exercer et faire connaître la compétence du Québec en éducation sur la scène internationale et le positionner comme acteur influent de la mondialisation.

En assurant une présence active du Québec dans les rencontres ministérielles et les forums d'organisations multilatérales en éducation.

En élaborant et en affirmant les positions du Québec en éducation dans le cadre des négociations commerciales internationales ou dans la mise en place de grands ensembles économiques.

En contribuant à la préparation, à la négociation et à la mise en œuvre du volet « éducation » des ententes intergouvernementales et internationales du gouvernement du Québec.



- ANNEXE 4 -

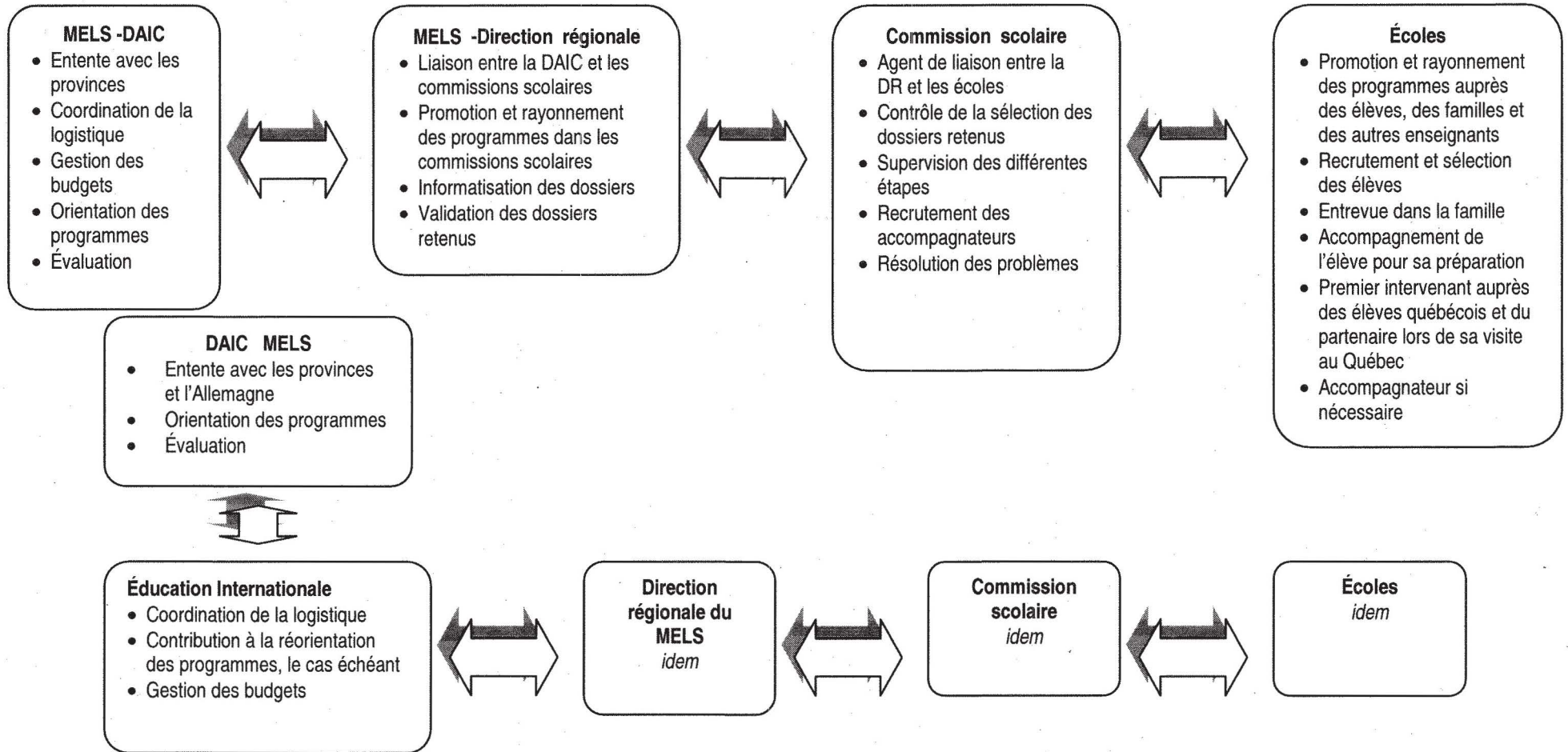


Figure 1 Répartition des rôles et responsabilités entre les intervenants pour les écoles publiques⁶ avant et après la dévolution

⁶ La répartition des rôles et responsabilités des intervenants dans le cas des écoles privées ne comprend pas les commissions scolaires

-BIBLIOGRAPHIE-

Monographie

BAREIL, Céline. Gérer le volet humain du changement, Montréal, les Éditions transcontinentales, 2004, 213 p.

BRUNET, Luc, et Marjolaine ST-PIERRE. De la décentralisation au partenariat : administration en milieu scolaire, Ste-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2004, 263 p.

CARTON, Gérard-Dominique. Éloge du changement, Paris, Éditions village mondial, 1997, 221 p.

COLLERETTE, Pierre. DELISLE, Gilles et Richard PERRON. Les changements organisationnels, Presse de l'université du Québec, Ste-Foy, 2004, 173 p.

GÉLINAS, André. L'administration centrale et le cadre de gestion, les ministères, les organismes, les agences, les appareils centraux, Ste-Foy, Presses de l'Université Laval, 2003, 724 p.

LECLERC, Jean. Gérer autrement : l'administration publique : la gestion par résultats, 2e édition, [s.l.], Presses de l'Université du Québec, 2001, 373 p.

PELLETIER, Guy. Autonomie et décentralisation en éducation : entre projet et évaluation, [s.l.] Édition Afides, 2001, 159 p. (Collection Labriprof).

Publication gouvernementales

Briller parmi les meilleurs : plan stratégique du ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport 2005-2008, gouvernement du Québec, 2005, 33 p.

Briller parmi les meilleurs : la vision et les priorités d'action du gouvernement du Québec, 2004, 200 p.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC. La politique internationale du Québec : Plan d'action, 2006, 84 p.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC. La politique internationale du Québec, La force de l'action concertée, 2006, 113 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. Pour réussir l'internationalisation de l'éducation...une stratégie mutuellement avantageuse, 2002, 32 p.

Sites Internet

Direction des affaires internationales et canadiennes
www.mels.gouv.qc.ca/daic

Éducation internationale
<http://www.education-internationale.com>

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
www.mels.gouv.qc.ca

Ministère des relations internationales
www.mri.gouv.qc.ca

Documents non publiés

Documents réalisés par la stagiaire pendant les 16 semaines de stage

1. Mise à jour de l'état de situation des programmes
2. Guide administratif et financier
3. Cahier de charge
4. Scénario de dévolution
5. Guide de l'élève
6. Guide de l'école